

## Réunion de rentrée

Cette note va servir à la fois de support pour la réunion, mais aussi de récapitulatif pour les absents ou les retardataires.

### **Partie école :**

Nous sommes ravis d'accueillir vos enfants dans nos classes : cette année, les effectifs et les répartitions sont les suivants : CP (22), CE1 (23), CE2 (17+1), CM1(26), CM2 (23), soit un total de 110.

### **Organisation de l'école :**

- 5 classes (110 élèves inscrits à la rentrée 2016/2017)
- un réseau d'aide aux enfants en difficulté, composé d'un maître E (pédagogique) et d'un psychologue
- **DPMQDC**

### **Le personnel :**

#### Les enseignants :

- Mme Rault classe des CP
- Mme Maixandeau classe des CE1
- Mme Delagarde DPMQDC
- Mme Grégoire classe des CE2
- Mme Lopes (décharge classe directeur) CM1
- M. Marquet classe des CM1
- Mme Poupin classe des CM2
- Mme Hugonneau Laure et Mme Roussely Claire : remplaçants
- M. Motard Simon : maître E
- Mme Nivelles Françoise : psychologue scolaire
- 2 AVS seront présentes sur l'école (Nathalie Le Haret avec un enfant de CE1, Corinne Boutin avec un enfant de CM1, à mi-temps)

Le personnel municipal : Je passe la parole à Evelyne et Sarah, pour parler de la Cantine, du personnel Cantine, de Surveillance et des TAP :

➤

24 heures hebdomadaires réparties sur 4 journées et demi. Les 3 heures du mercredi matin en plus ont eu pour conséquence le retrait de 45' sur la journée quotidienne. Pendant ces 45', soit TAP mairie, soit APC (enseignant) selon trois axes (aide aux enfants en difficultés, aide au travail personnel ou activités en rapport avec le projet d'école. Soumises à accord, entre chaque période de vacances, avec un descriptif des activités et des objectifs.

### **Horaires de classe :**

- Lundi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner+APS puis 14h15-16h30 (Bus)
- Mardi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner puis 13h30-15h45 puis APC/APS jusqu'à 16h30 (Bus)
- Mercredi : 09h00-12h00 (Bus)
- Jeudi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner+APS puis 14h15-16h30 (Bus)
- Vendredi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner puis 13h30-15h45 puis APC/APS jusqu'à 16h30 (Bus)
- APC (Aide pédagogique complémentaire) : 13h30-14h15. Soumise à votre autorisation.
- TAP (Temps d'Activités Périscolaires) 12h45-13h30, 13h30-14h15 ou 15h45-16h30

### **Locaux :**

- 7 salles de classes
- 1 salle pour le réseau d'aide
- 1 bibliothèque
- 2 préaux
- une cour peinte

- 2 blocs sanitaires
- 1 gymnase lorsque le collège le libère.
- 1 stade (terrain d'herbe et piste d'athlétisme)
- 1 piscine (accès en juin)
- **CCM: Travaux**

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2016/2017

<b>Vacances</b>	<b>Fin des cours</b>	<b>Reprise des cours</b>
<b>Toussaint</b>	Mercredi 19 octobre	Jeudi 3 novembre 2016
<b>Noël</b>	Vendredi 16 décembre 2016	Mardi 3 janvier 2017
<b>Février</b>	Vendredi 17 février 2017	Lundi 6 mars 2017
<b>Pâques</b>	Vendredi 14 avril 2017	Mardi 2 mai 2017
J'attire votre attention sur le fait que les 25 et 26 mai, les classes vaqueront (pont de l'ascension)		

La fête des écoles aura lieu le 17 juin.

### **Règlement de cour :**

Un règlement de cour ainsi qu'un règlement d'école, élaboré par certains élèves de l'école, encadrera les comportements des enfants dans la cour. Il est bien sûr de nouveau en vigueur cette année. Les punitions qui découleront de son non-respect seront conservées et influenceront sur l'appréciation de comportement trimestrielle. Nous associerons très vite le personnel de surveillance à cette démarche pour veiller à son application uniforme. Si vos enfants ont des soucis, viennent se plaindre à la maison, n'hésitez pas à venir en parler avec nous afin de résoudre les problèmes.

### **Absences :**

Je vous demande de justifier chaque absence de votre enfant dès la première demi journée d'absence par un coup de téléphone puis par un certificat médical si vous allez voir le médecin. La législation, pour lutter contre l'absentéisme, est relativement stricte, et les conséquences de l'absence de justification peuvent être lourdes. (La neige, depuis quelques hivers, cause des perturbations. L'apparition de flocons dans le ciel n'est pas forcément une justification d'absence suffisante.) Respecter les horaires de prise des enfants.

Absence pour vacances : ne sont pas autorisées, démarche → Absentéisme → lettre IEN → Lettre DASEN

### **Cahiers bleus et demandes particulières :**

Pour communiquer avec nous, vous pouvez utiliser le carnet de liaison, et nous ferons de même. De ce fait, nous vous demandons d'être vigilants, de consulter ce cahier quotidiennement pour vérifier papiers, informations et autres devoirs. Cela participe à responsabiliser vos enfants sur la gestion de leurs affaires et à montrer votre intérêt pour la vie de l'école. Veuillez vérifier également régulièrement l'état du matériel scolaire, en particulier celui du contenu de la trousse.

Nous vous demandons également de veiller à ce que votre enfant ait une tenue de sport adaptée, confortable (nous irons au gymnase, à la piscine...), pour faire l'EPS régulièrement. Veuillez marquer les manteaux et affaires.

Les décloisonnements : Quelques actions seront menées avec le collège (en français, en musique). Décloisonnements en H/G entre les CM2 et les CM1

### **Projets :**

École & Ciné (toute l'école) et collège au cinéma pour CM1 et CM2

Écorce CM2

PEL : CE1 oralisation de contes ac URFR ?

Les ateliers de la simplicité – Miel, fabrication de produits de prévention !

Fabrication de flip Book pour les CE2 et CM2

Vélo + maraîchage + visite rucher (même sortie) : CM1

Mine d'argent – Vendée Globe CE1

Apprendre à porter Secours Toute l'école, plutôt en septembre ou juste avant les vacances...

Intervention du SICTOM de Loubeau : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Projet semaine du goût.

Il n'y aura pas de séjours avec nuitées a priori, mais plutôt une sortie de fin d'année « spéciale »...

La politique de l'élémentaire était de ne pas demander de participation « coopérative », mais nous ne savons pas si nous pourrions continuer sans ça.

### **USEP :**

Association de l'école : 2 parents, 2 enseignants au moins 6 à 24 membres

AG : 26/9/16 16h30-17h30, celle du comité de circo : 29/9/16

-Élections

-Points sur les rencontres interclasses, le comité local et dep

- Le fonctionnement des délégués

### **Agréments :**

Pour certaines activités, nous avons besoin d'un taux d'encadrement plus élevé, et d'encadrants possédant un agrément éducation nationale. Cela prend une demi-journée de votre temps en formation, et après ça, vous êtes titulaire de cet agrément définitivement (nouveau). Cela concerne : L'activité natation, l'activité cyclisme. Si vous avez des compétences particulières et que vous souhaitez en faire bénéficier les enfants, venez nous en parler, afin d'élaborer d'éventuels projets...

### **Habits :**

Marqués vos vêtements ! Comme je vous l'avais indiqué dans les papiers de rentrée, des sacs de vêtements sont à aller vérifier sur les tables extérieures. Les vêtements marqués sont plus faciles à redonner !

### **La sortie de l'école :**

Je rappelle que la sortie des classes est un moment particulier, pour différentes raisons :

- les enseignants ne sont pas responsables des enfants une fois qu'ils ont franchi la porte de l'école à 16h30 !!!!

- la concentration de personnes est importante, mais aussi celle des véhicules (car, voitures personnelles...) : Une réflexion est en cours sur la construction d'un parking sur le terrain après le bâtiment de techno/dessin du collège.

- il faut respecter l'emplacement handicapé...

Je vous demande donc de faire l'effort de venir récupérer votre enfant au niveau du perron, en descendant de vos véhicules. Merci également de faire le maximum pour arriver vite de la maternelle...

J'en profite également pour rappeler que c'est « Chat perché » qui s'occupe de l'accueil périscolaire : il faut faire un dossier pour qu'ils puissent accueillir votre enfant et il faut les prévenir en cas de prise en charge : nous ne pouvons pas garder les enfants dans les locaux

L'accueil est assuré 10 minutes avant la reprise des cours (8h50 et 13h20)...

### **Charte de la Laïcité, Règlement de l'école, Sécurité :**

En début d'année vous avez été destinataire de nombreux papiers (fiche urgence, feuille de renseignement, autorisations...), ainsi que le règlement de la cour et, suite à une demande institutionnelle, la charte de la Laïcité. Cette charte a été élaborée l'année passée, mais, cette année,

suite aux événements de janvier et à la mise en place des nouveaux programmes d'EMC (enseignement morale et civique, anciennement ICM), elle doit être très largement diffusée et explicitée : Il y est rappelé donc le principe de la laïcité à l'école, principe qui rappelle que l'école est le lieu de la neutralité, de la mixité, de la pluralité et donc de la confrontation à la différence, le lieu de la tolérance.

La sécurité des élèves et des personnels de l'Éducation nationale est une priorité commune de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre de l'Intérieur, a fortiori dans le contexte actuel de menace terroriste. Elle se traduit par des mesures prises par les deux ministres pour, à la fois, prévenir les menaces et permettre une réaction rapide en cas d'urgence grâce à un accompagnement efficace des écoles et des établissements scolaires par les forces de sécurité du ministère de l'Intérieur.

# SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



## POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte  
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique  
de l'identité des personnes  
extérieures à l'établissement



Interdiction de stationner aux  
abords des établissements



Évitez les attroupements  
devant l'établissement



Signalez tout comportement  
ou objet suspect



Organisation de trois  
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,  
consignes relatives aux  
voyages scolaires sur  
[education.gouv.fr/vigipirate](http://education.gouv.fr/vigipirate)

## PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations  
et les consignes à suivre en cas d'alerte  
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



LE COMPTE TWITTER  
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)



[gouvernement.fr/appli-alerte-saip](http://gouvernement.fr/appli-alerte-saip)



Il est interdit de fumer  
dans l'enceinte de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

[http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des\\_guides\\_pour\\_accompagner\\_la\\_communaute\\_educative](http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des_guides_pour_accompagner_la_communaute_educative)  
Vous avez été destinataire de la charte de la bonne utilisation d'internet et du règlement de l'école issu du règlement départemental, et qui sera modifié et/ou validé au Conseil d'école...

### Élections RPE :

**Les élections des représentants de parents d'élèves** : elles auront lieu le 9 octobre. Une notice explicative vous sera distribuée pour vous expliquer les modalités de vote. Les listes doivent être déposées au **bureau des élections** 10 jours avant. Il faut donc créer cette instance qui se compose du directeur d'école, président du bureau des élections, de deux représentants de parents d'élèves, d'un enseignant, du DDEN, et d'un représentant des collectivités (mairie). Nous nous réunirons très prochainement.

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 6 novembre à 18h00. Vous en serez informés dans le cahier de liaison afin que vous puissiez faire remonter les éventuelles questions soit à vos représentants, soit aux enseignants au plus tard le mercredi 4 octobre afin de pouvoir préparer les réponses. Les questions de dernières minutes pour lesquelles les directeurs n'auront pas été informés seront traitées au conseil d'école suivant.

QUI pour le bureau des élections ?

- 
- 
- 
- 
- 

J'en ai fini avec les informations concernant l'intégralité du groupe scolaire. Je vous propose désormais de rejoindre la classe de votre enfant afin que les enseignants présentent la façon dont leur classe va fonctionner et les attentes qu'ils ont vis à vis de vos enfants.

